

En Bref



BULLETIN MUNICIPAL N°62

Mairie de Recques-sur-Hem

75 rue de la Chapelle

☎ 03.21.35.60.53 – Fax 03.21.85.50.73

e-mail : mairie.recques@orange.fr

Rédaction : G. Louguet, J.P. Specq, C. Pette.

Horaires d'Ouverture du secrétariat mairie :

Lundi
14 h à 16 h

Mardi
17 h à 19 h

Jeudi
14 h à 16 h

Vendredi
14 h à 16 h

Pendant les mois de juillet et août, uniquement le mardi de 16 h à 19 h

RÉUNION DE CONSEIL DU MERCREDI 27 JUIN 2012

Excusés : V. Bouret, A. Jossierand et S. Tanfin qui ont donné respectivement pouvoir à J.P. Specq, S. Bouffart, B. Vandembavière et F. Croin, D. Dutertre, C. Popieul. Secrétaire de séance : JP.Specq

VENTE DU BOIS AU GROUPE CHÊNELET

L'abattage de la trentaine de peupliers derrière l'église a coûté 1483,04 €. Après avoir débité les arbres, le groupe Chênelet a acheté les troncs pour 1134 € et des particuliers ont acquis le reste pour 295 €. Cette opération n'affectera donc que très peu le budget communal.

MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT DES EAUX

Le syndicat des eaux de la vallée de la Hem Nord prend la compétence pour effectuer les travaux d'aménagement pour la défense incendie. Les travaux qui devront être réalisés seront à la charge des communes intéressées. Modification approuvée.

BAUX DES DEUX LOGEMENTS COMMUNAUX

M. Nicolas Hernould a fait savoir qu'il quitterait au 31 juillet prochain le logement de fonction qu'il occupait. Le bail de Mme Claire Delannoy a été modifié pour le mettre en conformité avec la loi. Son loyer sera désormais révisé en fonction de l'indice national de l'évolution des loyers.

RÈGLEMENT DE LA VOIRIE.

Il a été conseillé aux communes de notre département d'adopter le règlement de voirie proposé pour éviter toute entrave à la circulation des piétons et des véhicules.

Cela concerne notamment :

- le nettoyage et le déneigement des trottoirs par les riverains.
- la taille des haies et l'élagage des arbres en bordure de route.
- l'ouverture des portails automatiques qui ne doit en aucune manière bloquer la circulation (idem pour les livraisons).
- le nettoyage des routes salies par des engins agricoles ou autres qui devra être effectué par leurs auteurs.

Le non respect de ces quelques prescriptions sera verbalisable.

QUESTIONS DIVERSES

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

La CCRA bénéficiera désormais de ce fonds. Pour cette année, la part attribuée à notre commune s'élèvera à 3 851 €.

Aide à la voirie communale

Le Conseil Général nous a alloué une subvention de 3344,89 € pour les travaux envisagés rue de la Source et chemin des Aubépines à valoir sur présentation des factures.

Remise à niveau de deux tronçons de routes communales.

Ces travaux envisagés au budget primitif concernent l'entrée de la rue Basse en venant de Nordausques et l'angle de la rue de la Baronne de Draëck venant de Polincove. Après appel d'offres, ils ont été attribués au groupe Eiffage pour 22 100 €. Leur réalisation est programmée fin août.

Cours des écoles.

Mr Cocquempot nous a accordé une aide de 1 500 € au titre des indemnités parlementaires. Actuellement, 3 entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Par conséquent ces travaux seront sans doute réalisés pendant les vacances d'été.

Chantier en cours pour la résidence route de la Baronne de Draëck

Le promoteur effectue actuellement tout ce qui est nécessaire pour viabiliser les neuf parcelles à vendre. M le Maire annonce qu'il est parvenu en accord avec tous les protagonistes, à y adjoindre l'extension de l'alimentation électrique et l'éclairage public dans cette rue, ainsi que celle de l'alimentation en eau.

Sonnerie des cloches

Après le moteur entraînant les sonneries à la volée, c'est maintenant le moteur des tintements qui a rendu l'âme. Le conseil décide de le remplacer : coût 1 127,80 €.

Contrats CAE

Les contrats de Mlle Boutoille et Mme Fasquel ont été prolongés respectivement jusqu'en fin septembre et fin décembre.

Remerciements

Le Conseil Municipal et le CCAS remercient chaleureusement toutes les personnes qui, par leurs dons, ont assuré le financement presque intégral des obsèques de Marie-Claire Duhotoy le 10 mai dernier.

Rappel pour la ducasse

Les inscriptions pour la paëlla prévue le samedi 14 juillet devront être faites en Mairie les 3, 5 et 10 juillet prochains de 17h30 à 19h00.

Terrains de football

Par arrêté municipal, l'accès aux terrains de football est strictement interdit du 3 juillet au 31 août 2012.

Ouverture Mairie à partir du 9 juillet :

Le mardi de 16 h à 19 h

(Reprise des horaires habituels à partir du mardi 4 septembre)

Ouverture de la Médiathèque pendant les grandes vacances :

Le samedi de 14 h 30 à 16 h 30

(sauf le samedi 14 juillet)

(Reprise des horaires habituels à partir du mardi 4 septembre)



Listes électorales : Si vous avez élu domicile dans notre commune, nous vous rappelons que les inscriptions ne sont pas automatiques !



Elles sont recevables en Mairie **jusqu'au 31 décembre 2012** (munissez-vous de votre dernière carte électorale, de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile).